

communie, et que, visitant le jour de sa communion une église ou un oratoire public, il y prie quelques instants aux intentions du Souverain Pontife.

Québec, 15 juillet 1876.

C. F. CAZEAU, V. G.

Après avoir reproduit cette notice, nous nous permettrons quelques commentaires pour faire ressortir le but de cette dévotion, et les avantages qu'en retirent ceux qui portent ce scapulaire. Nous répondrons aussi à quelques objections que l'on pourrait faire.

Le but de cette dévotion est : 1o La conversion des pécheurs. N'est-ce pas là le but que J. C. s'est proposé en venant sur la terre. N'est-ce pas à la conversion des pécheurs que travaillent tous les jours les prêtres qui exercent le saint ministère ? N'est-ce pas la conversion des pécheurs que demandent à Dieu tous les jours tant de communautés contemplatives ? Vous-même, lecteur, ne demandez-vous pas tous les jours à Dieu la conversion d'un parent, d'un ami, auquel vous vous intéressez ? Ne l'avez-vous pas peut-être demandé en versant bien des fois des larmes amères ? Combien de saints prêtres demandent chaque jour à Dieu la conversion des âmes dont ils sont chargés ? Combien de pécheurs tombent chaque jour dans les flammes éternelles de l'enfer ? Peut-il y avoir une dévotion plus agréable à Dieu que d'arracher à l'enfer, par nos prières, des âmes qu'il a rachetées au prix de sa vie ; 2o la réforme des mœurs. Il semble que J. C. et sa sainte Mère ont réservé cette dévotion comme une